

Formation des Élus

EDITORIAL



Chères et chers collègues,

Votre programme des sessions d'information et de formation 2022 poursuit son cours. L'année se clôturera ainsi dans un assemblage de continuité et de nouveauté. Les sessions fondamentales les plus demandées (fondamentaux du budget,

prise de parole en public, prévention et gestion des conflits, gestion des réseaux sociaux...) seront, par exemple, maintenues pour ce second semestre.

Forte de son succès, la journée de la ruralité, rebaptisée Rencontres de la ruralité sera également reconduite. Pour sa deuxième édition, deux thèmes essentiels ont été choisis : la mobilité et l'accompagnement des secrétaires de mairie par l'ADM81 dans la gestion administrative des mairies. A noter que cette année, ces rencontres seront organisées en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux du Tarn.

D'autres partenariats ont, de plus, été également pourvoyeurs de plusieurs thématiques nouvelles telles que la plateforme

PROGRAMME SECOND SEMESTRE 2022

Aides-territoires (en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), le dispositif *Eco-énergie tertiaire* (en partenariat avec la DDT) ou encore les outils innovants pour l'animation des Conseils de Jeunes (en partenariat avec l'ANACEJ).

Enfin, le pôle formation continue de travailler à l'amélioration de ses services avec notamment la mise en place de permanences pour les élus mobilisant leur CPF pour les formations en petit comité; et, l'introduction de nouveaux outils : une plateforme de covoiturage pour vous faciliter l'accès aux formations, la mise en place d'un terminal de carte bleue pour le paiement facilité des repas le jour J. A ce titre, nous vous signalons que toutes vos bonnes idées sont les bienvenues pour poursuivre ces améliorations. Le pôle reste à votre disposition pour les recueillir.

Au plaisir d'échanger avec vous lors d'une session, je vous souhaite à toutes et à tous, une très belle fin d'année 2022.

Jean-Marc BALARAN, *Président*





Le service formation se tient à votre disposition par mail : ana.rodriguez@maires81.asso.fr

Par téléphone : 05 63 60 16 37

Situation sanitaire

Chères élues, chers élus, en raison du contexte sanitaire, voici quelques précisions importantes sur l'adaptation des sessions en fonction des restrictions en vigueur.

Dans le cas où une jauge limitant le nombre de participants serait imposée par la Préfecture : les élus seront conviés aux sessions selon la date d'inscription. Par conséquent, nous invitons chaque élu à s'inscrire rapidement pour maximiser les possibilités de participer aux sessions en présentiel.

<u>Dans le cas où les rassemblements en présentiel seraient interdits :</u> les sessions en soirée seront réalisées par visioconférence. Pour des raisons pédagogiques, les sessions

de plus de deux heures seront quant à elles reportées pour se tenir en présentiel à un moment plus opportun.

Pour les repas: Les séances de formation en soirée sont habituellement suivies d'un repas pour celles et ceux qui le souhaitent. En fonction du contexte sanitaire, le dîner pourra se voir soit remplacé par un autre moment convivial (exemple: verre de l'amitié); soit annulé. Une mention spécifique sera portée à ce sujet sur la convocation de rappel qui vous sera envoyée quelques jours avant la formation.

Enfin, afin de garantir la sécurité de tous, l'ensemble des protocoles en vigueur (port du masque, distanciation, etc.) sera systématiquement appliqué.













Le dispositif Eco-énergie tertiaire

Éco-énergie tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. L'ensemble du patrimoine des collectivités, au-delà du seuil de 1 000 m² cumulés, est donc concerné par le texte, qu'il s'agisse de bâtiments administratifs, de piscines, patinoires et gymnases, de cantines et bâtiments scolaires, d'ateliers, de bâtiments de stockage, de gares routières, etc. Cette session a pour but de vous présenter le dispositif mis en oeuvre et les moyens mobilisables pour parvenir à la mise en conformité si besoin.



Vendredi 23 septembre | 18h à 20h



Visioconférence



Leïla KRAÏEM I Chargée de mission Qualité Construction, DDT

Le dispositif Aides-territoires

La plateforme en ligne Aides-territoires, lancée en janvier 2018, a été conçue pour faciliter la recherche d'aides aux collectivités territoriales et à leurs partenaires locaux (associations, établissements publics, entreprises, agriculteurs) en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers et en ingénierie auxquels ils peuvent prétendre. Quelles aides peuton trouver sur Aides-territoires ? Comment l'utiliser ? Afin de vous apprendre à chercher facilement des aides financières pour accompagner vos projets, nous vous proposons une session visant à présenter la plateforme et répondre à toutes vos questions sur le sujet.



Mardi 27 septembre | 12h30 à 14h



Visioconférence



Alexia GAZEL I Chargée de déploiement d'Aides-territoires, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Gérer un projet efficacement

Dans la continuité des sessions ayant eu lieu en 2021 sur la gestion de projet, Aurélie Ragaru et Laurence Payrastre vous invitent à découvrir comment appréhender sa gestion de projet au mieux sur les plans juridiques et financiers. À la suite de cette session, vous pourrez ainsi identifier les étapes principales d'un projet et les principaux points de vigilance juridiques et financiers à prendre en compte pour votre commune. Vous pourrez également ordonner les principales actions juridiques et financières indispensables.



Mardi 18 octobre | 9h à 13h



Técou I Maire d'accueil : Jean-François BAULES



Laurence PAYRASTRE I Responsable finances de l'ADM81 Aurélie RAGARU I Responsable aux affaires juridiques de

Les rencontres de la ruralité (en partenariat avec l'Association des Maires ruraux du Tarn)

Pour cette seconde édition de la journée de la ruralité, rebaptisée Rencontres de la ruralité, deux thèmes aux enjeux particulièrement forts pour les communes rurales ont été choisis.

La matinée sera consacrée aux secrétaires de mairie. A l'heure où les postes de secrétaire s'avèrent particulièrement compliqués à pourvoir et la charge de travail s'alourdit pour les personnels, nous nous questionnerons sur la manière dont le travail administratif peut être facilité par différents services d'accompagnement simplifiant la gestion d'une mairie (ADM81, Centre de Gestion, Berger Levrault, ...).

L'après-midi sera consacrée à la mobilité en milieu rural avec la mise en lumière des enjeux liés à cette question par les principaux acteurs (Conseil régional, Etat, Conseil départemental, SNCF, SAFRA...), le partage de retours d'expériences innovantes, et des stands liés au sujet et un apéritif déjeunatoire convivial.



Mardi 8 novembre | 9h30 à 17h



Cap Découverte



Sous réserve : Conseil régional, Conseil départemental, Trifyl, SDET, Mairie Albi, France Mobilités, DDT, DREAL, ADEME, SAFRA, SNCF, CEREMA

La responsabilité civile et pénale des élus

Au cours de son mandat, tout élu , notamment en tant que maire employeur, peut être confronté à des situations à risques dans laquelle sa responsabilité peut être engagée. L'objectif de cette session est de vous accompagner dans le repérage de ces situations et de mieux appréhender les mécanismes liés à votre responsabilité civile, comptable, financière et pénale.



Lundi 14 novembre | 18h à 20h



Réalmont I Maire d'accueil : Henri VIAULES



Luc BRUNET (MNT) Centre de Gestion

Les fondamentaux du budget

Le budget est indiscutablement un élément clé de l'action publique. Cette session s'adresse à tous les élus qui souhaitent comprendre les grands principes budgétaires et comptables qui régissent le budget et à ceux désireux de mieux appréhender le calendrier et la composition du budget (recettes, dépenses, etc.).



Lundi 5 décembre | 18h à 20h



Visioconférence



Laurence PAYRASTRE I Responsable finances de l'ADM81



LES FORMATIONS





Point important pour les formations qui suivent :

Les formations en petit comité sont financées par la mobilisation du fonds DIFE de la Caisse des Dépôts et des Territoires. Pour cela, chaque élu doit réaliser un dossier d'inscription sur une plateforme en ligne nationale avec ses identifiants France Connect. Au vu des difficultés remontées par plusieurs d'entre vous, l'ADM81 a mis en place une permanence téléphonique et présentielle pour constituer, avec vous, ce dossier en moins de 10 minutes. Suite à votre inscription, le pôle vous rappellera donc afin de prendre un rendez-vous de permanence.

Gérer les réseaux sociaux en tant qu'élu

Faut-il éviter les réseaux sociaux ? En profiter ? Si, oui, comment ? Nombre d'entre vous nous ont témoigné de ces interrogations au cours de formations. Afin d'accompagner les élu-e-s ayant fait le choix de s'y positionner, nous vous proposons une formation visant à élaborer votre stratégie de communication sur ceux-ci. À l'issue de cette session, vous serez capable d'identifier les réseaux sociaux à privilégier selon vos objectifs, définir votre ligne éditoriale, adapter les contenus selon le réseau choisi et appliquer le plan de communication que vous aurez l'occasion de créer le jour de la formation.



Samedi 1er octobre | 9h à 17h



Saïx I Maire d'accueil : Jacques ARMENGAUD



Opale CRIVELLO I Spécialiste communication, cabinet des Terres et des Maires

Organiser et gérer le cimetière communal

Les mairies ont de nombreuses responsabilités en matière de gestion des cimetières. Cette session est destinée à vous faire découvrir les principaux éléments essentiels à cette fin. Ainsi, à l'issue de celle-ci, vous serez capable d'utiliser le cadre règlementaire relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières communaux, identifier les possibilités d'inhumations de corps et de cendres en fonction du statut juridique de la sépulture et donc de l'acte de concession, traiter les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires soumises à la police du Maire dans le cimetière communal et sécuriser les procédures et pratiques des opérateurs funéraires lors des inhumations et exhumations.



Vendredi 7 octobre | 9h à 17h



Puylaurens I Maire d'accueil : Jean-Louis HORMIERE



Patrick LOIZEAU I Formateur et Consultant en "Législation funéraire, gestion et aménagement de cimetières"

Prendre la parole en public : module 1

Si certains prennent aisément et spontanément la parole en public, une partie des élus reste parfois peu encline à cet exercice. Cette formation s'adresse aux élus désireux de surmonter les difficultés qui peuvent surgir lors d'une intervention en public. A l'issue de cette formation, vous serez capable d'appliquer les techniques de valorisation d'image (posture, gestuelle, captation de l'auditoire...), de construire une intervention qualitative et d'utiliser les techniques permettant de gérer les situations de prise de parole difficiles (désaccord avec le public, agressivité, etc.).



Lundi 10 octobre | 18h à 20h



Viterbe I Maire d'accueil : Martine KAZIMIERCZAK



Formatrice-spécialiste en communication, Organisme AD Formation



Mardi 20 décembre | 9h30 à 17h30



Caucalières I Maire d'accueil : Yohan ZIEGLER



Formatrice-spécialiste en communication, Organisme AD Formation

Prévenir et gérer les conflits avec la communication non-violente : module 1

Nous vous proposons ici un premier module de découverte des mécanismes de la communication non-violente. Celle-ci a pour objectif d'instaurer des relations de qualité avec les partenaires, les administrés ou encore les autres membres du conseil. Ce module est diplômant et vous permet d'acquérir un premier niveau reconnue par l'Association Française de Communication Non-Violente. A l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les mécanismes principaux de la gestion des conflits à partir du processus CNV, identifier les principaux obstacles à la communication à l'origine des conflits, formuler une demande d'action claire, différencier observation et évaluation, recadrer face à une réaction agressive et concevoir un remerciement constructif.



Vendredi 14 et samedi 15 octobre | 9h30 à 17h30



Albi I Association des Maires et de Elus Locaux du Tarn



Béatrice BLANC I Formatrice certifiée en communication non-violente par l'Association Française de Communication Non-Violente (AFFCNV)



Les outils et les méthodes d'animation d'un Conseil municipal jeunes

Dans la continuité du partenariat initié avec l'ANACEJ, nous vous proposons un nouveau module de formation lié à l'animation des conseils de jeunes. Ce module d'appronfondissement porte plus spécifiquement sur les outils et les méthodes destinés à faciliter la participation et la cohésion du groupe de jeunes, notamment la méthode Lipman. A l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier et d'employer les outils et les méthodes développées.



Samedi 3 décembre | 9h30 à 17h30



Arthès I Maire d'accueil : Jean-Marc FARRE



Léa MARGERY I Formatrice spécialiste participation des enfants et des jeunes, ANACEJ

Gantt project

Gantt Project est un logiciel gratuit de gestion de projet. Il vous permet de visualiser en un clin d'oeil les tâches de votre projet et leur état d'avancement pour anticiper les retards dans les délais ou les dépassements de budget. À ce titre, il est également un très bon outil de communication pour faciliter la compréhension de votre projet à votre équipe, à vos partenaires ou aux administrés. À la suite de cette session, vous serez capable de créer un plan de projet visuel, de le modifier et de le partager au format papier ou numérique.



Samedi 10 décembre | 9h à 17h



Albi I Association des Maires et de Elus Locaux du Tarn



Ana RODRIGUEZ I Responsable formation, ADM81

La communication des petites communes

Vous êtes élu dans une petite commune sans moyen technique spécifiquement alloué à la communication? Il est probable que vous soyez au premier plan pour relever ce défi. Cette formation vous est dédiée. Celle-ci a pour objectif de vous présenter les différents leviers à votre disposition pour mettre en place une communication efficace, en tenant compte des contraintes propres aux petites communes. A l'issue de la session vous serez capable d'identifier les différents canaux de communication hors ligne et en ligne et leurs avantages/contraintes; et, appliquer les bonnes pratiques de communication propres aux petites communes.



Mercredi 14 décembre | 9h à 17h



Bellegarde-Marsal I Maire d'accueil : Serge CAPGRAS



David ROIZEN I Ex chef de cabinet, dirigeant du cabinet Transmission

S'inscrire aux sessions de formation

3 OPTIONS SONT À VOTRE DISPOSITION

En ligne, en moins de 2 minutes sur le site :

https://www.maires81.asso.fr/ bulletin-de-pre-inscription-auxsessions-dinformation-et-deformation-2nd-semestre-2022







Votre droit au congé pour les formations

Vous êtes élu-e et salarié-e ? Vous disposez, par mandat, d'un droit de **18 jours** de congés pour vous former dans le cadre de votre mandat.

Comment demander ce congé ?

Par lettre recommandée, 30 jours minimum avant le début de la formation. La lettre doit préciser la date et la durée de l'absence et l'organisme responsable de la formation. En l'absence de réponse de l'employeur dans les 15 jours précédant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé.

L'employeur peut-il refuser la demande ?

Si la formation est dispensée par l'Association des Maires (organisme agréé), le salarié bénéficie du congé de formation. L'employeur peut cependant refuser le congé s'il estime que la présence du salarié dans l'entreprise est indispensable.

En cas de refus de l'employeur, celui-ci doit être motivé et transmis au salarié.

Dans ce cas, le salarié pourra bénéficier du congé en cas de nouvelle demande 4 mois après le refus.

